

# Regards

## sur la syndicalisation au Luxembourg

Jean RIES (STATEC)

En 2010, 41% des travailleurs résidants ont été affiliés auprès d'une organisation syndicale. Ce taux de syndicalisation varie plus ou moins fortement en fonction du profil et du statut du salarié, des caractéristiques de son emploi et de la branche d'activité de son employeur. Comparé aux autres pays européens, le taux de syndicalisation au Luxembourg est relativement élevé.

Le taux de syndicalisation peut être considéré comme indicateur de représentativité des syndicats. Il s'agit de la fraction des travailleurs salariés qui sont affiliés auprès d'une organisation syndicale. Cet indicateur n'est pas à confondre avec le taux de couverture des conventions collectives. Ce dernier mesure la proportion des travailleurs salariés couverts par une convention collective. Le taux de couverture a déjà fait l'objet de publications antérieures du STATEC<sup>1</sup>.

Au Luxembourg, le taux de syndicalisation peut être estimé à partir de l'enquête sur les forces de travail.

Les syndicats sont bien représentés parmi les luxembourgeois

Le tableau affiche les taux de syndicalisation en fonction du profil des travailleurs. D'après le tableau 1, les hommes sont plus enclins à s'affilier auprès d'un syndicat que les femmes. En effet, en 2010, 44% des salariés masculins ont été membres auprès d'une organisation syndicale, contre 38% des salariés féminins.

Les salariés allochtones semblent plus réticents que les salariés autochtones pour s'affilier auprès d'une organisation syndicale. En effet, parmi les salariés nés au Luxembourg, 53% sont membres d'un syndicat. Chez les salariés nés au Portugal, le taux de syndicalisation n'est que de 35%. Viennent ensuite les salariés nés en Belgique (28%), ceux nés en Allemagne (23%) et ceux nés en France (19%). Pour tous les autres salariés le taux de syndicalisation a été de 30% en 2010.

**Tableau 1 : Taux de syndicalisation en fonction du profil des travailleurs (en%)**

<i>Sexe</i>	
Hommes	44
Femmes	38
<i>Pays de naissance</i>	
Luxembourg	53
Allemagne	24
Belgique	27
France	19
Portugal	35
Autre	30
<i>Etat civil</i>	
Célibataire	35
Marié	44
Divorcé, séparé, veuf	45

Source: STATEC-EFT

<sup>1</sup> Section 5.3 du Bulletin N° 7/2010 « Le coût de la main-d'œuvre 2008 » et Economie et statistiques N° 36/2010 « Conventions collectives et salaires ».

Regards 12-2011

avril 2011

**statec**  
LUXEMBOURG

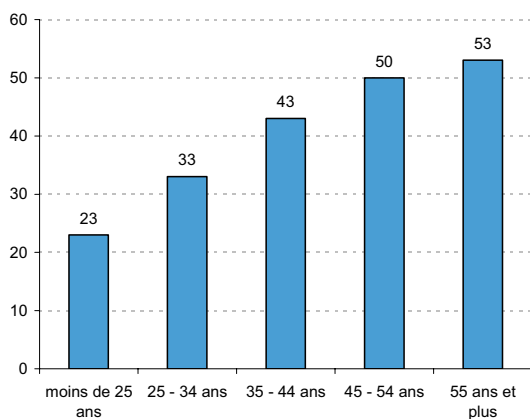
## 2 Regards 12-2011 sur la syndicalisation au Luxembourg

L'état civil des travailleurs a également un impact sur le taux de syndicalisation. Avec 35%, les célibataires affichent un taux inférieur à celui des travailleurs mariés (44%) et ceux qui ont été mariés (45%).

### Les syndicats, une affaire des travailleurs plus âgés?

D'après le graphique 1, parmi les salariés âgés de moins de 25 ans, moins d'une personne sur quatre (23%) est affiliée auprès d'un syndicat. Le taux de syndicalisation augmente avec l'âge des travailleurs. Parmi les salariés âgés de 25 à 34 ans, environ une personne sur trois (33%) est membre d'une organisation syndicale. Dans la classe de 35 à 44 ans, le taux passe à 42%, et atteint 50% et 53% parmi les salariés âgés de 45 à 54 ans et de 55 ans et plus. Il peut s'agir là d'un effet d'âge proprement dit ou d'un effet de génération. En effet, il est possible que les travailleurs âgés d'aujourd'hui soient issus d'une génération pour laquelle la participation aux mouvements syndicaux est plus importante que pour des générations plus récentes

**Graphique 1 : Taux de syndicalisation en fonction de l'âge des travailleurs (en%)**



Source: STATEC-EFT

### La popularité des syndicats auprès des classes moyennes

Le statut social des travailleurs a également un impact sur le taux de syndicalisation. Ici le statut est cerné par trois variables différentes : la profession, le niveau d'éducation et le salaire du travailleur.

Le tableau 2 s'intéresse aux professions. Parmi les cadres, le taux de syndicalisation est particulièrement bas, à savoir 16%. Pour les autres groupes, les taux varient entre 37% et 52%. Les taux de syndicalisation les plus importants sont enregistrés auprès des artisans et des conducteurs.

**Tableau 2 : Taux de syndicalisation dans les différents groupes professionnels (en%)**

Membres de l'exécutif et des corps législatifs, cadres supérieurs de l'administration publique, dirigeants et cadres supérieurs d'entreprise	16
Professions intellectuelles et scientifiques	38
Professions intermédiaires	46
Employés de type administratif	45
Personnel des services et vendeurs de magasin et de marché	37
Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	50
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	52
Ouvriers et employés non qualifiés	35

Source: STATEC-EFT

Le tableau 3 présente le taux de syndicalisation en fonction du plus haut degré de l'enseignement que les travailleurs ont atteint. Parmi les travailleurs qui ont atteint au maximum le niveau inférieur de l'enseignement secondaire, le taux de syndicalisation est de 41%. Vient ensuite le groupe des travailleurs qui ont décroché au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Dans ce groupe, le taux de syndicalisation est de 48%. En dernier lieu, chez les diplômés de l'enseignement tertiaire, le taux de syndicalisation est de 35%.

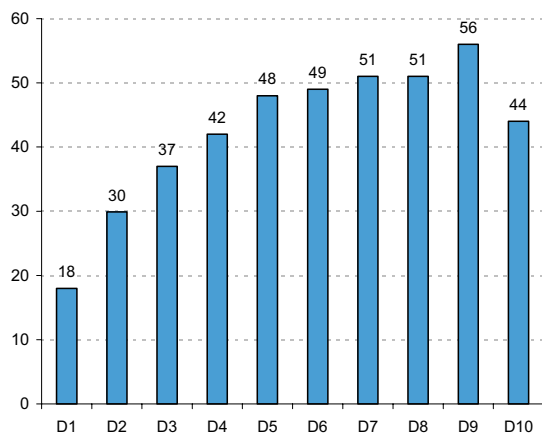
**Tableau 3 : Taux de syndicalisation et niveau d'éducation (en%)**

Secondaire inférieur	41
Secondaire supérieur	48
Tertiaire	35

Source: STATEC-EFT

Le graphique 2 affiche le taux de syndicalisation en fonction du salaire mensuel net des travailleurs. Pour cela, les salaires individuels sont distribués en déciles. Le premier décile (D1) comprend les 10% des travailleurs avec les salaires les plus bas. Le deuxième décile (D2) comprend les 10% suivants, et ainsi de suite. Il ressort du graphique 2 que, globalement, le taux de syndicalisation augmente avec le salaire des travailleurs. Dans le premier décile, le taux de syndicalisation n'est que de 18%. Ces taux augmentent progressivement, pour avoisiner voire dépasser les 50% entre le 5<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> décile. Dans le 10<sup>e</sup> décile le taux diminue en passant à 44%.

**Graphique 2 : Taux de syndicalisation et salaire net des travailleurs (en%)**



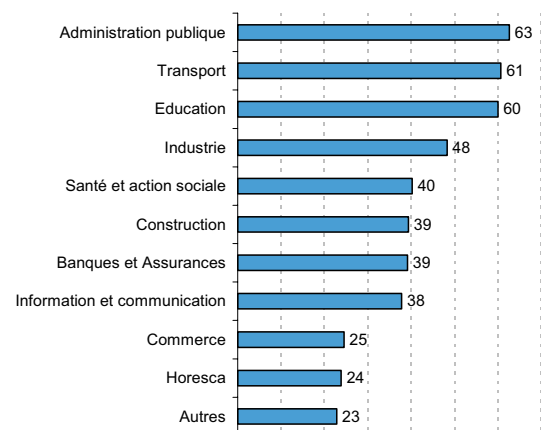
Source: STATEC-EFT

Les syndicats ont particulièrement la cote dans la fonction publique, dans le secteur transport et dans l'éducation

Le graphique 3 permet d'analyser les taux de syndicalisation dans les différentes branches d'activité. Dans l'administration publique, le

transport et l'éducation, plus de 60% des travailleurs sont affiliés auprès d'une organisation syndicale. Vient ensuite l'industrie, avec 48%. Dans les secteurs de la santé et de l'action sociale, de la construction, des banques et assurances ainsi que le secteur de l'information et de la communication, le taux de syndicalisation est d'environ 40%. En bas de l'échelle se trouvent le commerce et l'Horesca où à peine un travailleur sur quatre est membre dans un syndicat.

**Graphique 3 : Taux de syndicalisation et branche d'activité (en%)**



Source: STATEC-EFT

**Les travailleurs au statut précaire sont peu syndiqués**

D'après le tableau 4, les personnes qui travaillent sous le régime d'un contrat à durée déterminée (CDD) sont relativement peu syndiqués. Moins d'une personne sur cinq dans ce groupe est membre d'un syndicat. Chez les travailleurs à temps partiel, le taux de syndicalisation est de 34%. Il se situe donc sensiblement en dessous de la moyenne nationale (41%).

Chez les travailleurs qui ont des horaires « atypiques », les syndicats sont relativement appréciés. En effet, 55% des personnes qui font du travail posté sont syndiqués. Par ailleurs, 51% de ceux qui travaillent régulièrement les dimanches et 53% de ceux qui travaillent régulièrement de nuit sont syndiqués.

## 4 Regards 12-2011 sur la syndicalisation au Luxembourg

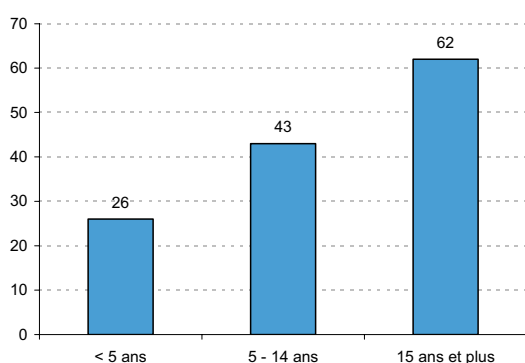
**Tableau 4 : Taux de syndicalisation et conditions de travail (en%)**

Contrat à durée déterminée	19
Travail à temps partiel	34
Travail posté	55
Travail du dimanche	51
Travail de nuit	53

Source: STATEC-EFT

Le graphique 4 affiche les taux de syndicalisation en fonction de l'ancienneté de service des travailleurs. Parmi les travailleurs avec une ancienneté inférieure à 5 ans, 26% sont affiliés auprès d'une organisation syndicale. Ce taux passe à 43% pour les travailleurs avec une ancienneté entre 5 et 14 ans. Enfin, chez les travailleurs qui affichent une ancienneté de service de 15 ans ou plus, 62% sont syndiqués. Ces résultats rappellent ceux obtenus ci-dessus pour l'âge des travailleurs. En effet, l'âge et l'ancienneté de service sont des variables liées assez étroitement. Dès lors, l'interprétation reste la même, et le graphique 4 pourrait également refléter un effet de génération.

**Graphique 4 : Taux de syndicalisation et ancienneté de service (en%)**



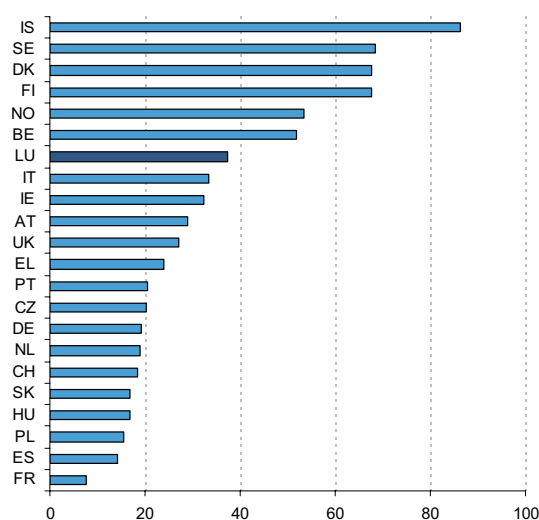
Source: STATEC-EFT

Service central de la statistique et des études économiques  
B.P. 304  
L-2013 Luxembourg  
Tél. 2478-4219 Fax 46 42 89  
E-mail: [info@statec.etat.lu](mailto:info@statec.etat.lu)  
Internet: [www.statistiques.lu](http://www.statistiques.lu)

## Le Luxembourg, un pays de travailleurs syndiqués ?

Le graphique 5 compare le taux de syndicalisation au Luxembourg à celui observé dans d'autres pays, selon des données récoltées par l'OCDE. Cette comparaison concerne l'année 2008. De manière générale, les taux les plus élevés sont observés dans les pays scandinaves. L'Islande arrive en tête avec un taux de 86%. Viennent ensuite la Suède, le Danemark et la Finlande avec 68%, et la Norvège avec 53%. Le premier pays non-scandinave dans ce classement est la Belgique avec un taux de 52%, suivie du Luxembourg. En Allemagne, le taux de syndicalisation n'est que de 20%. C'est la France qui affiche le taux de syndicalisation le plus faible en Europe, avec environ 7%.

**Graphique 5 : Le taux de syndicalisation en Europe en 2008 (en%)**



Source: OCDE

Pour en savoir plus:  
Jean RIES  
Tél. 247-84399  
E-mail: [jean.ries@statec.etat.lu](mailto:jean.ries@statec.etat.lu)